Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 067-216702969-20231109-DM592023-DE

Mittelhausbergen

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, HEITZ PATRICIA, WURTZ YVES, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : ERATH DIDIER à WURTZ YVES - FUNFROCK PHILIPPE à SPANGENBERGER GREGORY

Secrétaire de séance : Henri-Pierre GANGLOFF

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 27 octobre 2023

DM N°059/2023 – SERVICE PUBLIC PÉRI/EXTRASCOLAIRE – MODE DE GESTION

Par délibération en date du 15 mars 2023, le Conseil municipal décidait de créer un service d'accueil collectif d'activités péri/extrascolaires à compter du 1er janvier 2024 et de recourir à une concession/délégation de service public par voie d'affermage pour une durée de 3 ans.

Depuis, des évolutions sensibles se sont produites tant au niveau de la municipalité que de l'association parentale qui organise à ce jour l'accueil collectif d'activités péri/extrascolaires.
Monsieur le Maire veut connaître l'avis du nouveau conseil municipal quant à cette décision, les conséquences pour la commune notamment financière et veut faire un point sur la situation présente et à venir.
M. le Maire propose, après les explications qui ont été données, que le Conseil municipal se prononce sur le fait que la commune doive toujours créer son service d'accueil collectif au 1er janvier 2024 ou revenir sur cette délibération du 15 mars 2023 et ainsi l'abroger.
Cette question est ainsi résumée :
Êtes-vous pour ou contre la création d'un service municipal d'accueil collectif au 1er janvier 2024 ?
Mme Christiane HIGI demande que ce vote se fasse à bulletin secret. M. le Maire fait passer au vote cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.
Le résultat des votes est le suivant :
Nombre de votant : 19
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Blanc : 2
Pour : 3
Contre : 14
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre la création d'un service municipal d'accueil collectif au 1er janvier 2024 par 14 voix contre, 3 pour et 2 abstentions.
Cette délibération abroge la délibération n°12/2023 du 15 mars 2023.

Pour extrait conforme, le 06 novembre 2023
Le Maire, Alexandre LORENTZ

Mairie de Mittelhausbergen (Bas-Rhin)